

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 19.07.2013

Numéro de version 3

Révision: 19.07.2013

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**Identificateur de produit**

Nom du produit: **VINAIGRE (<10°)**  
Code du produit: 0808

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

Emploi de la substance / de la préparation

*Fabrication de produits chimiques  
Parfumerie, cosmétique  
Pharmacie, laboratoire  
Produits alimentaires*

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT TEL: 03-26-49-58-70  
Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05  
Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05  
Société BRABANT CHIMIE TEL: 02-38-87-81-75  
Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04  
Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

Service chargé des renseignements:

Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT  
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341  
51062 REIMS CEDEX  
Tel: 03 26 49 58 70  
Courriel: chimie@charbonneaux.com

Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59  
SAMU : 15  
POMPIERS: 18  
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Emergency Number 112

**2 Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

*Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.*

**Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

*néant*

Pictogrammes de danger

*néant*

Mention d'avertissement

*néant*

Mentions de danger

*néant*

Conseils de prudence

*Tenir hors de portée des enfants.*

*P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*

Indications complémentaires:

*Fiche de données de sécurité disponible sur demande.*

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

*Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.*

**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

*Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*

vPvB:

*Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*

**3 Composition/informations sur les composants**

**Caractérisation chimique: Mélanges**

*Le vinaigre est un produit réglementé. Le Décret n°88-1207 du 30 décembre 1988 (modifié par le décret n°2005-553 du 19 mai 2005) définit précisément le vinaigre et ses caractéristiques. Ce décret est complété par une norme Européenne : NF EN 13188 d'octobre 2000.*

*La dénomination "vinaigre" est réservée au produit obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses.*

Composants dangereux:

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Numéro index: 607-002-00-6 RTECS: AF 1225000 Reg.nr.: Exempt	acide acétique - Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1A, H314	<10%
---	---	------

Composants non dangereux:

*Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.*

(suite page 2)

Nom du produit: **VINAIGRE (<10°)**

-SVHC

(suite de la page 1)  
Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.  
néant

#### 4 Premiers secours

**Description des premiers secours**

Remarques générales:

Après inhalation:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

Indications destinées au médecin:

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

Yeux: Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.

Peau: Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

**Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

**Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### 7 Manipulation et stockage

**Manipulation:**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des bases

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 3)

**Nom du produit:** VINAIGRE (<10°)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Indications complémentaires pour**

**l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

**Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**64-19-7 acide acétique**

VME (France)	Valeur momentanée: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
PEL (U.S.A.)	25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 37 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 37 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
AGW (Allemagne)	25 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm 2(l);DFG, Y

DNEL

Information non disponible

PNEC

Information non disponible

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2

Protection des mains:

Gants conseillés

Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes en cas de risque de projections

## 9 Propriétés physiques et chimiques

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales.

Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore  
(ou coloré selon le type de vinaigre)

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Information non disponible

valeur du pH:

>2,2

Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

100 °C

Point d'éclair:

Non applicable.

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

Non déterminé.

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

Densité à 20 °C:

1,005 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 4)

**Nom du produit:** VINAIGRE (<10°)

(suite de la page 3)

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Soluble
- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Les bases fortes  
Eau de javel
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**64-19-7 acide acétique - Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses**

Oral	LD50	3310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1060 mg/kg (LAPIN)
Inhalatoire	LC50	14 (1H) mg/m3 (SOURIS) 11,4 mg/m3 (RAT)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée / irritation cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis  
Effet d'irritation
- **Sensibilisation:**
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Pas d'effet sensibilisant connu.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**
- après une exposition répétée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- après une exposition unique: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Toxicité par aspiration:** Pas d'effet.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Cancérogénicité: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxique pour la reproduction: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

### 12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· Toxicité aquatique:

**64-19-7 acide acétique - Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses**

CE50 (écologique)	11mg/l mg/l (BACTERIES) Photobacterium phosphoreum 150mg/l (24h) mg/l (DAPHNIES) Daphnia magna
LC50 (écologique)	47-95mg/l, 24H mg/l (DAPHNIES) daphnia magna 88mg/l mg/l (POISSONS) Pimephales promelas Lepomis macrochirus: 75mg/l

· **Persistence et dégradabilité**

**64-19-7 acide acétique - Vinaigre obtenu exclusivement par le procédé biologique de la double fermentation, alcoolique et acétique, de denrées et boissons d'origine agricole ou de leurs dilutions aqueuses**

Biodegradabilité 98% % (-)

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

- Potentiel de bioaccumulation: Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.
- Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- Valeur DCO: Information non disponible
- Valeur DBO5: Information non disponible

(suite page 5)

**Nom du produit:** VINAIGRE (<10°)

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· Indications générales:</li> <li>· <b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b></li> <li>· PBT:</li> <li>· vPvB:</li> <li>· <b>Autres effets néfastes</b></li> </ul> | <p align="right">(suite de la page 4)</p> <p><i>Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.</i></p> <p><i>Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.</i></p> <p><i>Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.</i></p> <p><i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i></p> |
|--|--|

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: *Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.  
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.  
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.*
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation: *Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.  
Ne pas incinérer un emballage fermé.*
- Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

### 14 Informations relatives au transport

- **No ONU**
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **Nom d'expédition des Nations unies**
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- **Groupe d'emballage**
- ADR, IMDG, IATA néant
- **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**
- ADR
- Remarques: *Disposition spéciale applicable au n°ONU 2790 (Acide acétique en solution), groupe d'emballage III, visant à atténuer les prescriptions du RID/ADR applicable au vinaigre de fermentation et à l'acide acétique de qualité alimentaire contenant au maximum (en masse) 25% d'acide acétique.*
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

### 15 Informations réglementaires

- Numéro d'enregistrement Exempt  
Voir Chapitre 3
- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2
- Indications sur les restrictions de travail: *Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)*
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

*Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)  
Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80*

(suite page 6)

Nom du produit: **VINAIGRE (<10°)**

(suite de la page 5)

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11  
Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36  
Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22  
Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

Texte intégrale des phrases R, S, H et P  
utilisées dans le document:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Domaines d'application selon la directive 98/8/  
CE.

Non concerné

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent

\* Données modifiées par rapport à la version  
précédente